

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le lundi 7 octobre 2019 à 17 heures, à la salle des délibérations du conseil, sise au 2^e étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Lyne Lefebvre, Jason Grenier, Jean-Marc Rochon, France Chenail, Jacques Smith, Patrick Rancourt et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Miguel Lemieux, formant quorum.

Est absent M. le conseiller Guillaume Massicotte.

Sont également présents M^{me} Manon Bernard, directrice générale, et M^e Kim V. Dumouchel, greffière.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Miguel Lemieux déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR DE L'AVIS DE CONVOCATION

M. le maire Miguel Lemieux invite les membres du conseil à prendre connaissance des points pour lesquels avis de convocation fut donné et dûment signifié à chacun, conformément à la loi. Il est constaté que l'avis de convocation a été expédié au membre du conseil absent.

L'ensemble des dossiers est soumis pour décision au conseil municipal selon les projets de rapports au conseil relativement à chacun des points de l'ordre du jour.

2019-10-463 APPEL D'OFFRES 2019-50 : SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE ET EN ENVIRONNEMENT POUR L'AGRANDISSEMENT DES INSTALLATIONS PORTUAIRES AU PORT DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

À la suite de l'appel d'offres public 2019-50 relatif à la fourniture de services professionnels d'ingénierie et en environnement pour l'agrandissement des installations portuaires au port de Salaberry-de-Valleyfield, la soumission suivante est déposée devant ce conseil, laquelle soumission a obtenu le meilleur pointage :

Consortium WSP - EXP	2 759 382,73 \$
----------------------	-----------------

VU la recommandation de la directrice générale d'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation, soit la firme Consortium WSP - EXP;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith, appuyé par M. le conseiller Jason Grenier, et résolu à l'unanimité

DE retenir les services professionnels du Consortium WSP - EXP pour l'agrandissement des installations portuaires au port de Salaberry-de-Valleyfield, pour la somme totale de 2 759 382,73 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans la soumission retenue dans le cadre de l'appel d'offres public 2019-50;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à l'entrée en vigueur du *Règlement 367 décrétant des travaux d'agrandissement des installations portuaires au port de Salaberry-de-Valleyfield ainsi qu'un emprunt de 36 000 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.*

ADOPTÉ

2019-10-464 APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 2019-DIR-24 : PLANIFICATION STRATÉGIQUE

À la suite de l'appel d'offres sur invitation 2019-DIR-24 relatif à la fourniture de services professionnels pour réaliser une planification stratégique, la soumission révisée suivante est déposée devant ce conseil, laquelle soumission a obtenu le meilleur pointage :

SPB Psychologie organisationnelle inc. (f.a.s.n. Grisvert) 72 500 \$, taxes en sus

VU la recommandation de la directrice générale d'octroyer le contrat au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage après évaluation, soit la firme SPB Psychologie organisationnelle inc. (f.a.s.n. Grisvert);

Il est proposé par M. le conseiller Jason Grenier,
appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
et résolu à l'unanimité

DE retenir les services professionnels de la firme SPB Psychologie organisationnelle inc. (f.a.s.n. Grisvert) pour réaliser une planification stratégique, pour la somme de 72 500 \$, taxes en sus, selon les conditions mentionnées dans la soumission retenue dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation 2019-DIR-24.

ADOPTÉ

2019-10-465 APPROBATION DES CRITÈRES DE SÉLECTION POUR L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA GESTION DES DEMANDES DE SUBVENTION RELATIVES AU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC 2019-2020

VU la recommandation du conseiller en aménagement au Service de l'urbanisme et des permis requérant du conseil municipal l'approbation des critères de sélection et de la grille d'évaluation et de pondération des offres pour services professionnels pour la gestion des demandes de subvention relatives au programme Rénovation Québec 2019-2020;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
appuyé par M^{me} la conseillère France Chenail,
et résolu à l'unanimité

D'approuver les critères de sélection et la grille d'évaluation et de pondération pour l'appel d'offres sur invitation pour l'octroi d'un contrat de services professionnels pour la gestion des demandes de subvention relatives au programme Rénovation Québec 2019-2020.

ADOPTÉ

2019-10-466 AUTORISATION POUR LA TENUE D'UN PARTY D'AUTOMNE

ATTENDU QUE des organisateurs désirent tenir l'évènement « Party D'Automne » sur un terrain privé, au profit de la Fondation de l'Hôpital du Suroît;

VU la recommandation favorable émise par le directeur du Service récréatif et communautaire;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,
et résolu à l'unanimité

D'autoriser les organisateurs à tenir l'évènement « Party d'Automne » sur un terrain privé situé au 70, rang Sainte-Marie, le 13 octobre 2019, au profit de la Fondation de l'Hôpital du Suroît;

QUE les exigences émises par le Service de sécurité incendie soient respectées.

ADOPTÉ

A-2019-10-023 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

Avis est donné par M. le conseiller Patrick Rancourt qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement sur la mise en œuvre du programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 368 SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), M. le maire Miguel Lemieux présente et dépose le projet de règlement 368 sur la mise en œuvre du programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

A-2019-10-024 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT AFIN DE POURVOIR À LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

Avis est donné par M. le conseiller Patrick Rancourt qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement d'emprunt afin de pourvoir à la mise en œuvre du programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 369 POUR
EMPRUNTER LA SOMME DE 1 400 000 \$ AFIN DE POURVOIR À LA MISE EN
ŒUVRE DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC DE LA VILLE DE
SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), M. le maire Miguel Lemieux présente et dépose le projet de règlement 369 pour emprunter la somme de 1 400 000 \$ afin de pourvoir à la mise en œuvre du programme Rénovation Québec de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield.

**2019-10-467 MAINLEVÉE D'UNE CLAUSE RÉGULATOIRE À LA SUITE DE LA
RÉTROCESSION DES LOTS 5 086 038 ET 4 516 269 PAR LA COMPAGNIE
9089608 CANADA INC.**

VU la résolution 2018-08-386 adoptée lors de la séance du conseil du 21 août 2018;

VU la résolution 2018-11-523 adoptée lors de la séance du conseil du 20 novembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'une clause régulatoire avait été stipulée en faveur de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield par 9089608 Canada inc. aux termes de l'acte publié sous le numéro 22 028 978 (l'« Acte de Vente ») relativement aux lots 4 516 269 et 5 086 038 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois;

CONSIDÉRANT QU'un acte de rétrocession a été exécuté par 9089608 Canada inc. en faveur de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield aux termes de l'acte publié sous le numéro 24 331 602 quant à ces immeubles;

VU la recommandation de la greffière de consentir à la mainlevée;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,
appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
et résolu à l'unanimité

D'autoriser la Ville de Salaberry-de-Valleyfield à consentir à la mainlevée des droits qu'elle pourrait détenir en vertu de la clause régulatoire stipulée à l'acte de vente;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, toute mainlevée ou tout acte afin de donner plein et entier effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

**2019-10-468 MODIFICATION DE LA RÉGULATION 2019-08-391 RELATIVE À LA VENTE DE
LOTS SIS DANS L'ÉCOPARC INDUSTRIEL À GESTION MARSAN DUBOIS INC.**

CONSIDÉRANT la résolution 2019-08-391 adoptée lors de la séance du conseil du 20 août 2019 relative à la vente du lot 5 115 228 et d'une partie du lot 6 049 107 sis dans l'écoparc industriel de Salaberry-de-Valleyfield à Gestion Marsan Dubois inc.,

VU la recommandation du directeur du Service du développement économique de procéder à la correction du numéro de lot 5 115 228;

Il est proposé par M. le conseiller Jason Grenier,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu à l'unanimité

DE modifier la résolution 2019-08-391 adoptée lors de la séance du conseil du 20 août 2019 de façon à corriger le numéro de lot « 5 115 228 » par le numéro de lot « 5 115 828 » partout où il en est fait mention.

ADOPTÉ

2019-10-469 NOMINATION AU POSTE DE BRIGADIÈRE SCOLAIRE AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

VU la recommandation du Service des ressources humaines relative à la nomination d'une brigadière scolaire au Service de l'environnement et des travaux publics, poste présentement vacant;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
et résolu à l'unanimité

DE nommer M^{me} Johanne Noël au poste permanent de brigadière scolaire au Service de l'environnement et des travaux publics;

QUE la date d'affectation de M^{me} Noël à ce poste soit prévue le 8 octobre 2019;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M^{me} Noël soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la municipalité.

ADOPTÉ

2019-10-470 NOMINATION AU POSTE DE PRÉPOSÉ AU RÉSEAU AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

VU la recommandation du Service des ressources humaines relative à la nomination d'un préposé au réseau au Service de l'environnement et des travaux publics, poste présentement vacant;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Jason Grenier,
et résolu à l'unanimité

DE nommer M. Maxime Poirier au poste de préposé au réseau au Service de l'environnement et des travaux publics;

QUE la date d'affectation de M. Poirier à ce poste soit prévue le 8 octobre 2019;

QUE la période d'essai soit de trente (30) jours effectivement travaillés à ce poste;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Poirier soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la municipalité.

ADOPTÉ

2019-10-471 NOMINATION AU POSTE D'OPÉRATEUR « B » AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS

VU la recommandation du Service des ressources humaines relative à la nomination d'un opérateur « B » au Service de l'environnement et des travaux publics, poste présentement vacant;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,
et résolu à l'unanimité

DE nommer M. Claude Jr Grenier Behrendt au poste d'opérateur « B » au Service de l'environnement et des travaux publics;

QUE la date d'affectation de M. Grenier Behrendt à ce poste soit prévue le 8 octobre 2019;

QUE la période d'essai soit de soixante (60) jours effectivement travaillés à ce poste;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Grenier Behrendt soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur;

D'autoriser le Service des ressources humaines à procéder à la mise à jour de l'organigramme de la municipalité.

ADOPTÉ

2019-10-472 VENTE DU LOT 6 323 721 SIS EN FRONT DE LA RUE HÉBERT À MONSIEUR FRANÇOIS BIBEAU

ATTENDU QUE M. François Bibeau désire faire l'acquisition du lot 6 323 721 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, partie d'emprise excédentaire en front de la rue Hébert;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis d'autoriser la vente dudit lot;

Il est proposé par M^{me} la conseillère France Chenail,
appuyé par M^{me} la conseillère Lyne Lefebvre,
et résolu à l'unanimité

DE convenir de vendre à M. François Bibeau le lot 6 323 721 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, lot sis en front de la rue Hébert, d'une superficie de 209,1 mètres carrés, pour la somme de 8 700 \$, taxes en sus;

QU'une servitude soit enregistrée dans l'acte de vente pour la présence de la conduite d'égout permettant son maintien, son entretien et sa réfection;

QUE cette vente soit faite sans garantie légale;

QUE tous les frais afférents à cette transaction soient assumés par l'acquéreur;

D'autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la municipalité, tout acte relatif à la présente, lequel acte devant souligner les quittances de créance et les servitudes à cet égard, le cas échéant, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne ne manifeste le désir de s'exprimer lors de cette période de questions.

2019-10-473 LEVÉE DE LA SÉANCE

À 17 h 15, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,
et résolu à l'unanimité

DE lever la séance extraordinaire du 7 octobre 2019.

ADOPTÉ

Miguel Lemieux, maire

Kim V. Dumouchel, greffière